Audition de M. Jacques DELORS

Catégorie
Travaux et auditions
Date de publication
Publiée le 16/09/2011
Saisine liée :
40 ans de formation professionnelle : bilan et perspectives
Corps

Dans le cadre de la préparation de l'avis intitulé : "La formation professionnelle", le CESE s'est entretenu avec M. **Jacques DELORS**, ancien Ministre, ancien Secrétaire général auprès du Premier ministre pour la Formation professionnelle et la promotion sociale.

Comment jugez vous l'évolution du système de formation professionnelle ?

La loi de 1971 a permis la modernisation de l'économie française en élevant le niveau de formation des Français et en leur permettant d'adapter leurs connaissances. Le résultat sur le plan économique est très satisfaisant. Le bilan est plus partagé en ce qui concerne l'égalité des chances, car il reste en effet beaucoup de choses à faire aujourd'hui. Quant au système lui-même, il est trop complexe. Comme le disait l'un de mes patrons, "être inventeur de simplicité, c'est accroître l'efficacité.

Que pensez vous de l'idée d'un compte individuel de formation tout au long de la vie pour chaque personne ?

Je l'ai préconisé dès les années soixante-dix sous la forme d'un compte épargne temps. Puis, un rapport de la Commission de l'éducation que j'ai présidée en 1987 a proposé un chèque éducation pour tous ceux qui quittent l'école sans diplôme. Aujourd'hui, j'ai affiné l'idée avec un compte épargne éducation pour ceux qui ont eu la chance de faire des études et qui abonderaient eux-mêmes ce compte. On reproche à l'Etat de trop légiférer.

Quelle place laisser aux partenaires sociaux ?

Une démocratie qui fonctionne, une économie efficace, un système social plus harmonieux reposent sur la qualité du dialogue social et des relations contractuelles entre les partenaires sociaux, mais aussi entre l'État et les organisations patronales et syndicales. En France, la marge de progrès est grande, à la fois dans l'esprit et dans la pratique. Mais il me paraît évident que lorsqu'il s'agit de grandes orientations pour la Nation, c'est le pouvoir politique élu par le peuple qui doit indiquer la direction.

© - copyright CESE - Mai 2024